

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2026/01-MAS
Décembre 2025

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Examen des méthodes d'analyse dans les normes de produits (poissons et produits de la pêche, graisses et huiles, céréales, légumes secs et légumineuses et produits dérivés)**

DATE LIMITE: 15 février 2026

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations générales figurent dans le document CX/MAS 26/45/4¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur les recommandations concernant l'examen des méthodes d'analyse dans les normes de produits (poissons et produits de la pêche, graisses et huiles, céréales, légumes secs et légumineuses et produits dérivés), qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous. Les membres et observateurs sont priés de réviser le document CX/MAS 26/45/4 et de présenter des observations sur:
 - a. les recommandations présentées dans l'appendice I et sur la possibilité que ces changements soient confirmés par le CCMAS ou fournir des propositions alternatives pour examen par le groupe de travail physique sur la confirmation des méthodes d'analyse;
 - b. une approche pour aborder les méthodes indiquées dans l'appendice III; et
 - c. les questions mentionnées dans les paragraphes 16 et 17.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
4. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un méthode/disposition spécifique et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ Document disponible à l'adresse <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCMAS&session=45>